Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **4 (1974)**

Heft 9

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un fortifiant qui accroît la résistance et améliore les performances.

Ce délicieux fortifiant contient exclusivement des substances précieuses que nous fournit la nature. Elles se trouvent dans les cellules vivantes de la levure Candida, dans le miel, le malt d'orge et le jus d'oranges fraîches.

Bio-Strath, le fortifiant pour toute la famille pendant toute l'année.

L'efficacité de Bio-Strath a été prouvée scientifiquement.

BIO-STRATH®

Fortifiant à base de levure plasmolysée et de plantes sauvages.

Dans toutes les pharmacies et drogueries

La «Course aux billets»

Sur une idée de Michel Dénériaz; «AINÉS» et la LOTERIE ROMANDE organisent un

grand concours

qui s'étend sur 10 mois et qui comporte 7 jeux.

Le problème N° 3 (Aînés 7/8-74) a remporté un succès considérable. Près de 4000 réponses nous sont déjà parvenues depuis le début du concours, en mars 1974.
Le problème N° 3 intitulé *Le bureau du «rédenchef»* contenait 9 erreurs de taille. Ci-dessous, la solution exacte.
Question subsidiaire: les 3 derniers chiffres du numéro gagnant le gros lot de la 333e tranche de la Loterie romande tirée le 3 juin sont: 301.

Liste des lauréats du concours N° 3

1er prix (Fr. 100.–)
à M. Raoul Pavid, Yverdon
2e prix (Fr. 50.–)
à Mme Marguerite Forestier, Champagne
3e prix (Fr. 20.–) à Mme Liliane Hammel, Genève
3e prix ex aequo (Fr. 20.–)
à Mme Berthe Miéville, Pomy
4e prix (Fr. 10.–)
à Mme Marthe Veuve, Chézard/NE
5e et 6e prix (1 billet entier de la Loterie romande)
à Mme Willy Reymond, Les Bioux, et Mme Jane Boimond, Genève.

Nos félicitations à ces lauréats!

Solution du concours N° 3

Concours N° 4

Soulignez **les 10 erreurs** contenues dans ce texte (10 mots). **Chacun des 10 mots soulignés** donne droit à **1 point.**

Dialogue sur un banc public

Le lundi 14 juillet 1974, nous avons surpris une conversation sur un banc du port de Vionnaz, joli village valaisan. Deux octogénaires conversaient en se chauffant au soleil.
Ils se mirent à parler du journal «Aînés». L'un deux, 45 ans bien sonnés, prétendait connaître cet hebdomadaire, disant: «J'y suis abonné depuis 7 ans et je le lis toujours avec plaisir, car c'est un journal spécialement conçu pour nous, les adolescents. J'apprécie spécialement la rubrique consacrée au sport cycliste. Je suis un fervent de la «petite reine». Hier encore, j'ai couvert les 37 kilomètres qui séparent Vionnaz de Vouvry en une petite heure. Je me rappelle le temps où avec ma sœur je parcourais la Suisse romande. Nous utilisions un solide tandem. Ma sœur occupait la selle arrière, ce qui lui permettait de faire semblant de pédaler. Au plat, ça allait. Mais à la montée, surtout quand nous nous rendions du Chalet-à-Gobet à Ouchy, quel travail!... Et puis, dans ce journal, j'aime aussi méditer sur les conseils juridiques parce que tout ce qui touche à la mécanique est précieux pour mes loisirs...»
Gageons que ce brave lecteur n'a certainement pas ouvert souvent «Aînés». Sans doute le confond-il avec tout autre chose....

☞ **Question subsidiaire au verso.**

grand concours

Le coupon-réponse (découpé en suivant le pointillé s.v.p.) doit être envoyé à l'adresse suivante: « Aînés »-Concours, passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, **avant le 20 septembre 1974** y compris, le cachet postal faisant foi. Les réponses expédiées après cette date seront considérées comme nulles.

Bonne chance à tous!

Note: La solution du concours N° 2 (Aînés N° 7/8) contient une fâcheuse omission: la signature *Ernestine* n'y était pas soulignée. Nos excuses.

La COURSE AUX BILLETS permettra aux lauréats **de gagner tous les deux mois des lots identiques, soit Fr. 100.–, 50.–, 20.– et 10.–.** Le 6e jeu comportera en plus un Grand Prix doté de prix magnifiques en espèces. Les lauréats de ce Grand Prix seront les concurrents, qui au cours des 6 épreuves précédentes, auront accumulé le plus grand nombre de points.

Grâce à la LOTERIE ROMANDE, ce Grand Prix sera doté de très belles récompenses:

1er prix: 1 billet de Fr. 1000.–
2e prix: 1 billet de Fr. 500.–
3e prix: 1 billet de Fr. 100.–
4e prix: 1 billet de Fr. 50.–
5e prix: 1 billet de Fr. 20.–

et du 6e au 30e prix, un billet entier de la Loterie romande.

Question subsidiaire

Quels seront **les 3 derniers chiffres** du numéro gagnant le gros lot de la 337e tranche de la Loterie romande, tirage du 5 octobre 1974?
Cette question servira à départager les éventuels ex aequo.

Réponse:
les 3 derniers chiffres seront: | | | |

Nom et prénom de l'expéditeur _____

_____

Année de naissance _____

Rue _____

N° postal et localité _____

Signature _____

Règlement du concours

1. Toute personne *née en 1923 ou avant cette date* a le droit de participer au concours. Elle ne peut envoyer qu'une seule réponse.
2. Tout participant doit donner ses réponses sur la partie « concours » de cette page après l'avoir découpée selon le pointillé. L'expédition de la solution du deuxième jeu doit se faire sous enveloppe fermée affranchie à 30 cts, à *« Aînés-concours », 10 passage Saint-François, 1003 Lausanne, avant le 20 septembre 1974.*
3. Toute réponse recopiée sur une feuille à part sera considérée comme nulle.
4. Des exemplaires d'« Aînés » peuvent être demandés par les non-abonnés, à l'adresse ci-dessus, contre Fr. 2.— en timbre-poste (frais de bureau et d'expédition).
5. Les dates doivent être scrupuleusement observées, le cachet postal faisant foi.
6. Tous les 2 mois, « Aînés » publiera une nouvelle énigme, le résultat du problème précédent et la liste des lauréats et des prix.
7. Les lauréats recevront leurs prix dans les 15 jours suivant la publication des résultats de chaque concours.
8. Le personnel d'« Aînés » et de la Loterie Romande n'a pas accès au concours.
9. La « Course aux billets » ne peut donner lieu à aucune correspondance.
10. Le jury d'honneur est composé de MM. M. Dénériaz, président, Y. Debraine, administrateur du journal « Aînés », assesseur, et R. Andréotti, chef de publicité, Loterie Romande, assesseur.